

Règles en EPS applicables à tous les élèves Rentrée 2023

Déroulement du cours

- Les élèves utilisant les casiers doivent s'organiser pour récupérer/poser leurs affaires **pendant la récréation** et non après
- Aux heures d'interclasses, les élèves n'ont plus le droit d'aller aux casiers. Ils doivent s'organiser à la récréation précédente.
- Arrivés au gymnase, les élèves doivent **attendre devant l'entrée**. C'est l'enseignant qui donne l'autorisation d'entrer.
- Les changements de tenue ont lieu **obligatoirement dans les vestiaires** et **non dans les toilettes**.
- Il n'est pas accepté que **les bas de survêtements soient enfilés par-dessus les pantalons ou les jeans**.
- Les téléphones **portables sont interdits pendant le cours d'EPS ainsi que sur le trajet**. En aucune manière le portable est laissé sur le côté ou donné en responsabilité à l'enseignant (voir RI).
- Après avoir déposé les affaires au vestiaire, aucun élève ne doit pénétrer sur les installations sportives sans l'autorisation du professeur.
- L'installation et le rangement du matériel font partie intégrante du cours et concernent tous les élèves.
- Les élèves désirant boire devront demander l'autorisation de l'enseignant.
- A la fin de la séance, les élèves doivent attendre au muret devant l'entrée du gymnase.



Tenue-matériel

- La tenue d'EPS nécessite des **chaussures adaptées** offrant un bon amorti ainsi que la voute plantaire. En conséquence, les chaussures de type « converse » ou « van's » à semelle plate et sans amorti sont déconseillées pour la pratique sportive. Elles sont la cause de douleurs au dos, aux pieds, et aux genoux.
- Ces chaussures devront être **attachées**.
- Les caleçons moulants type legging sont tolérés à condition qu'ils soient **sans fermeture éclair**.
- Les élèves devront porter **une tenue de sport adaptée**. Les treillis et autres pantalons rigides sont proscrits.
- Les cheveux longs doivent être **attachés**.
- **Interdiction des déodorants** aérosols. Sticks à bille autorisés
- La **raquette de badminton** doit être amenée en début de cycle. Elle sera conservée au gymnase et rendue à la fin

Règles sociales

- Les enseignants seront sensibles au **respect d'un code de bonne conduite** :
 - ✓ Respect de l'heure
 - ✓ Respect des règles de politesse (bonjour, au revoir, s'excuser quand on a fait une erreur...)
 - ✓ Respect entre élèves (pas de bagarres pour « s'amuser », vocabulaire courtois...)
 - ✓ Respect du matériel (utilisation d'un matériel fragile comme les volants, les chronos...)
- Le port de bijoux est fortement déconseillé (boucles d'oreilles, colliers, bagues, piercing, montres) pour la sécurité de l'élève et de ses camarades.
- Les **chewing-gums sont interdits**. Le règlement intérieur du collège s'applique sur les installations sportives.
- L'élève aura droit à l'erreur une fois. A la deuxième erreur, les parents seront prévenus, une punition sera à réaliser



Inaptitudes en EPS

- Seules **les dispenses de médecin** sont de vraies dispenses.
- Si la dispense est de **moins de 3 semaines**, l'élève doit rester en cours d'EPS. Il sera alors sollicité pour des tâches annexes comme l'arbitrage, le chronométrage ou le remplissage de fiches.
- Si la dispense est de **plus de 3 semaines**, l'élève devra dans **un premier temps faire signer sa dispense par l'enseignant** avant de la faire valider par la vie scolaire. Il pourra alors quitter le collège ou rester en permanence (sur son temps de dispense).
- Il est possible de demander au médecin une **inaptitude partielle** en précisant les activités motrices possibles.
- En l'absence de certificat médical, la **demande d'aménagement** de la part des parents doit demeurer **exceptionnelle**. Elle doit être justifiée sur le carnet de correspondance. L'élève concerné **devra se présenter en tenue d'EPS**. Le professeur sera alors seul juge de l'aptitude à la pratique de l'élève ou pas. Une EPS adaptée pourra lui être proposée.

Natation 6e

- Un cycle de natation est prévu pour **toutes les classes de 6^e**.
- Les élèves devront disposer d'un maillot, d'un bonnet et d'une serviette. Pas de gel ni de produits pour les cheveux.
- Au mois de juin, la piscine de Rognac ouvre ses portes pour toutes les classes du collège (bonnet non obligatoire)

Divers

- En cas d'intempéries ou impondérables (réquisition gymnase, carnaval...), les professeurs d'EPS ont la possibilité de **changer d'activité** ponctuellement par rapport à celle prévue par la programmation
- L'évaluation **prend en compte** l'assiduité, la participation et l'investissement de l'élève. Ceci fait référence au domaine 3 de l'évaluation « respecter des règles communes ». Les élèves en difficulté qui réalisent des efforts seront valorisés.
- L'EPS **ce n'est pas du sport**, le but n'est pas simplement de gagner tous les matchs ou d'être le plus rapide en se comparant aux autres. Les élèves doivent plutôt apprendre à mobiliser des techniques et tactiques adaptées pour être efficaces, à coopérer avec des personnes parfois non choisies, accepter le regard des autres et apprendre à juger des prestations à partir d'outils parfois complexes. Certaines fiches d'évaluation sont consultables sur le site web du collège.
- Un élève absent le jour de l'évaluation ayant réalisé **plus de la moitié du cycle** sera noté sur la base des évaluations intermédiaires, de sa participation et son investissement